



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 10 août 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 10 août 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Les conseillers Bruno Marchand et Yvon Therrien sont absents.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**LUNDI 10 AOÛT 2015**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Association des eaux et berges : ensemencement
- 5- Demande de Gaston Maurice et Michel Maurice : creusage de fossé – rang 7
- 6- Demande de Serge Breault : remboursement de la dérogation mineure
- 7- Avis de motion : vidange des fosses
- 8- Période de questions
- 9- Incendie
  - a) GPI : inspection risques élevés
- 10- Voirie
  - a) Réparation chemins – pluie du 19 juillet
  - b) Acceptation du programme de la TECQ - travaux pavage ch. St-Pierre, stationnement municipal
- 11- Loisirs
  - a) Fête de Noël pour les enfants
  - b) Maison des Arbrisseaux : prêt de local – atelier 2 à 5 ans
  - c) Soumission ordinateur loisirs
- 12- Changement de canalisation, 79 ch. Larochelle
- 13- Inspection au barrage

- 14- Colloque annuel - ADMQ
- 15- Formation officier en bâtiment : inventaire des règles à respecter
- 16- CRÉE : rapport final des travaux - apport en sédiments
- 17- Congé de maternité Estelle Lussier
- 18- Période de questions
- 19- Comptes
- 20- Correspondance
- 21- Varia

#### **MOT DE BIENVENUE**

#### **2015-08-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-02 PROCÈS-VERBAUX**

**ATTENDU QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le procès-verbal du 6 juillet 2015 ainsi que le compte rendu de la séance de consultation du 4 août 2015 soient adoptés tel que déposé.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-03 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DE DORÉS**

**ATTENDU QUE** l'association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault procédera à un ensemencement de poissons au lac Boissonneault à l'automne prochain ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire travailler en collaboration avec l'association pour améliorer et maintenir la vie et la qualité de l'eau au lac Boissonneault;

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de verser la somme de 500\$ à l'association pour contribuer à l'ensemencement de poissons.

**QUE** la municipalité désire être avisée de la date et l'heure de l'ensemencement.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-04 DEMANDE DE GASTON MAURICE ET MICHEL MAURICE : CREUSAGE DE FOSSE – RANG 7**

**ATTENDU QUE** Messieurs Maurice ont fait une demande pour faire nettoyer et creuser le fossé du rang 7 en face de leurs terres agricoles afin de contenir l'eau et éviter d'affecter une portion des terrains cultivables;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

**QUE** les travaux sont prévus dans la planification des ouvrages pour l'automne ou encore au printemps prochain.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

**2015-08-05 DEMANDE DE SERGE BREULT, 149 CHEMIN ST-PIERRE;  
REMBOURSEMENT DE LA DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU QUE** M. Serge Breault a déposé une demande de permis pour la construction d'un garage détaché # permis 2015-03-0002 le 10 mars 2015 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Breault a fait une demande de dérogation mineure # 2015-04-0001 afin de construire un garage détaché de 6.8 m de hauteur afin d'harmoniser les pentes de toit entre la maison et le garage détaché;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser la demande;

**ATTENDU QUE** le conseil a suivi la recommandation du CCU tel que stipulé dans la résolution no 2015-06-04 ;

**ATTENDU QU'**un garage détaché peut avoir une différence entre les pentes de toit ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Breault a fait une demande de remboursement de sa dérogation mineure puisque celle-ci n'a pas été acceptée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**De** refuser le remboursement puisque les tarifs sont connus des demandeurs avant la réalisation de la requête de dérogation mineure et qu'il n'y a pas de garantie d'acceptation pour aucun dossier.

**QUE** les tarifs font partie du règlement no 2008-276 sur les dérogations mineures et ne peuvent différer, que ce montant est payable à la municipalité à titre de frais d'analyse du dossier. Ce montant n'est pas remboursable (art 3.5 reg 2008-276)

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un nouveau règlement sur la vidange des fosses septiques des résidences isolées sur l'ensemble du territoire.

**Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q. Monsieur Gilles Maurice demande le fonctionnement pour une dérogation mineure.**

**R.** Monsieur Provencher l'informe qu'il a un règlement pour les demandes de dérogation mineure.

**INCENDIE**

**2015-08-06 GPI : INSPECTION RISQUES ÉLEVÉS DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la firme GPI a procédé à une inspection des bâtiments municipaux, le 16 juillet dernier ;

**ATTENDU QUE** le technicien préventionniste, Sylvain Landreville, a rédigé un rapport avec des recommandations pour correction ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'engager la compagnie, Yvon Pellerin électrique, ou la compagnie Alarme Michel pour rencontrer les exigences du rapport d'inspection.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

## **VOIRIE**

### **RÉPARATION CHEMINS – PLUIE DU 19 JUILLET**

La directrice générale informe le conseil municipal que les dégâts dus aux fortes pluies du 19 juillet 2015 ont été signalés au ministère de la Sécurité civile ;

La municipalité de Saint-Claude a été ciblée dans un décret du gouvernement pour la réparation des secteurs touchés.

Puisqu'il a une portion de dépenses qui doit être assumée par la municipalité et que cette dernière (participation municipale) n'est pas atteinte, il n'a pas lieu de faire des démarches de réclamation auprès du ministère.

### **ACCEPTATION DU PROGRAMME DE LA TECQ - TRAVAUX PAVAGE CH. ST-PIERRE, STATIONNEMENT MUNICIPAL**

La municipalité a reçu l'acceptation de la programmation en voirie locale des travaux prévus (chemin Saint-Pierre et stationnement) en date 3 août 2015.

Les travaux de pavage du chemin Saint-Pierre seront planifiés sous peu et devraient être réalisés avant le 30 septembre tel que stipulé au devis.

## **LOISIRS**

### **2015-08-07 FÊTE DE NOËL ET SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS PARTICIPATION**

**ATTENDU QU'IL** a lieu d'organiser un événement pour souligner les nouveau-nés et la fête de Noël;

Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

**DE** demander par une lettre de sollicitation à toutes les associations et les commerces de Saint-Claude, de participer financièrement ou d'une autre façon à la fête de Noël pour les enfants.

**QUE** la fête aura lieu le dimanche 20 décembre 2015 à compter de 13h au centre aux Quatre Vents.

**QUE** les nouveau-nés soient soulignés par la même occasion.

**DE** demander aux pompiers volontaires leur participation pour s'occuper de différentes tâches pour cette journée.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude contribue à cette fête pour une somme de +/- 800\$ avec une animation (spectacle de Mandolyne) pour une période d'une heure.

**QU'IL** y aura une ou deux personnes autorisées pour effectuer les achats (cadeaux et bonbons) pour la somme équivalente aux contributions obtenues.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

### **2015-08-08 DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE, LES ARBRISSEAUX : DEMANDE DE LOCAL POUR ATELIERS**

**ATTENDU QUE** la Maison de la famille Les Arbrisseaux est un organisme communautaire offrant des services aux familles et qu'elle désire offrir différents ateliers aux parents et enfants dans la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de favoriser la tenue de l'atelier CréActif pour les parents et enfants de 2 à 5 ans.

De voir les possibilités de tenir l'activité dans les locaux de l'école Notre-Dame du Sourire.

Les ateliers débuteront à l'automne s'il a suffisamment d'inscriptions.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-09 ACHAT D'ORDINATEUR**

**ATTENDU QUE** l'ordinateur portable est rendu désuet pour l'utilisation de l'intervenante en loisirs;

**ATTENDU QUE** cette dernière a maintenant un bureau depuis les rénovations de l'hôtel de ville ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter un ordinateur fixe de Tech-Nic Réseau Conseil pour un tarif d'environ 1 600\$ avec les licences requises.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-10 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU – 79 CHEMIN LAROCHELLE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Nicolas Paquette a fait une demande pour intervenir dans les cours d'eau sur la propriété située au 79, chemin Larochelle ;

**ATTENDU QUE** ce cours d'eau est canalisé en partie sur environ treize mètres et que cette canalisation datant de plusieurs années est constituée de vieux réservoirs à eau chaude et de barils;

**ATTENDU QUE** les propriétaires veulent remplacer la canalisation existante par des matériaux fabriqués en polyéthylène haute densité (PEHD) ;

**ATTENDU QUE** des dispositions sont prévues à la Loi sur les compétences municipales (LQ 2005, chapitre C-47.1), en matière de lacs et cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val Saint-François a adopté une politique relative à la gestion des cours d'eau ;

**ATTENDU QU'IL** n'y a pas d'obligation d'agir pour la MRC du Val Saint-François dans ce dossier puisque cette situation n'a pas comme incidence une menace pour la sécurité des biens ou des personnes ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Claude doit statuer sur la répartition des coûts associés aux travaux d'aménagement du cours d'eau situé sur la propriété du 79, chemin Larochelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les travaux de changement de canalisation ne contreviennent à aucun règlement de la municipalité de Saint-Claude.

**QU'**Afin de donner suite à cette demande la municipalité doit avoir en main le paiement des frais d'ouverture du dossier de 562.00\$ exigible par le ministère de l'environnement

**QUE** la municipalité de Saint-Claude demande un engagement écrit des propriétaires à défrayer la totalité des coûts reliés à la demande pour poursuivre les étapes afin d'obtenir les autorisations de réalisation des travaux.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

---

#### **BARRAGE : INSPECTION RÉGULIÈRE SM**

La directrice générale dépose et remet le rapport de l'inspection régulière du barrage Bazin – 2015 fait par l'officier en bâtiment et environnement, Mathilde Noël.

Madame Mathilde Noël, officier en bâtiment et en environnement est la personne responsable de ce dossier.

#### **2015-08-11 INSCRIPTION DE MADAME France LAVERTU AU COLLOQUE RÉGIONAL**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

**QUE** les frais d'inscriptions (85\$), de déplacements soient payés par la municipalité de Saint-Claude pour la participation de la directrice générale, France Lavertu, au colloque régional du 17 septembre prochain à Danville.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude donne deux billets pour « Le Bison en fête » pour tirage de prix de participation.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-12 FORMATION: OFFICIER EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu que l'officier en bâtiment soit autorisé à assister à la formation de la COMBEQ, « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter ».

La municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à ces formations (inscription, repas, déplacement) sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-13 CRÉ ESTRIE : PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN ESTRIE;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé le projet sur la qualité de l'eau en Estrie suivant : PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION ET L'ÉLIMINATION DE L'APPORT EN SÉDIMENTS DANS LE LAC BOISSONNEAULT à l'automne 2012:

**ATTENDU QUE** le projet a été recommandé par la MRC du Val Saint-François pour réalisation du projet et que le CRÉ Estrie a accepté le projet FDR-05-12-126 en date du 6 décembre 2012;

**ATTENDU QUE** le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques durable a émis C.A en date du 22 janvier 2015 ;

**ATTENDU QUE** le projet a été réalisé sous la surveillance de la firme Natur'Eau-Lac et/ou Bios Consultants et que les travaux sont exécutés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller et résolu

**De** demander à la CRÉ Estrie de verser le paiement final puisque les travaux sont complétés pour la somme totale de 43 562\$

**ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT**

#### **2015-08-14 CONCIERGE – ENGAGEMENT REMPLACANTE – CONGE DE MATERNITÉ**

**ATTENDU QUE** Madame Estelle Lussier, concierge, est enceinte et qu'elle désire prendre congé de maternité pour une période indéterminée ;

**ATTENDU QUE** madame Annick Dufort peut effectuer la tâche comme remplaçante;

Il est proposé le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu

D'engager Madame Annick Dufort, pour la période du congé de maternité d'Estelle Lussier, comme concierge, au salaire de 15.37\$ de l'heure.

**QUE** Madame Lussier doit convenir des dates du congé avec les différents intervenants (municipalité, Groupe Entraide et Madame Dufort)

**ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jean-François Plante demande d'être prudent pour les négociations avec le Club Quad pour les sentiers de VTT.

**2015-08-16 LES COMPTES**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont bien vu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201500658 au 201500762 pour un montant total de 149 661,87\$.

Les paies du mois de juillet 2015 pour un total 41 395,34\$.

**ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2015.

**VARIA**

Aucun point

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donnée par Marco Scrosati.

**HEURE : 20h35.**

.....  
**Hervé Provencher**  
Maire

.....  
**France Lavertu**  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière,  
g.m.a